

Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance



LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers du Notariat

EN ALTERNANCE



ÉCOLE DE DROIT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
04 73 17 76 54 - alternance.droit@uca.fr



DIPLÔME PRÉPARÉ

Licence Professionnelle Métiers du Notariat

436 heures d'enseignements, d'encadrement et d'examens

Année universitaire : du 1^{er} septembre 2025 au 30 septembre 2026

Fiche RNCP : 40070

Code diplôme : 25012816

Niveau : Bac + 3 (niveau 6)

Type de contrat proposé :

Apprentissage

Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Sylwia CASTILLO-WYSZOGRODZKA - Maître de Conférences, Ecole de Droit - UCA

Sylwia.WYSZOGRODZKA@uca.fr

Christine LASSALAS - Maître de Conférences HDR, Ecole de Droit - UCA

Christine.LASSALAS@uca.fr

LIEU DE FORMATION

Institut National des Formations Notariales (INFN) de Clermont-Ferrand

13 bis All. Alan Turing

63170 AUBIERE

<https://droit.uca.fr/>

<https://www.infn.fr/sites-enseignement/clermont-ferrand/>

RYTHME D'ALTERNANCE

- ◆ 65 jours de présence à l'École de Droit sur un total de 14 périodes d'enseignements ;
- ◆ 136 jours de présence en structure d'accueil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La Licence Professionnelle Métiers du Notariat propose aux étudiant(e)s d'acquérir une formation juridique solide en vue d'exercer les fonctions de collaborateurs de notaires qui participeront à la rédaction d'actes courants ou à l'exécution d'opérations juridiques simples, sous le contrôle d'un notaire ou d'un collaborateur expérimenté.

Cette formation qui associe l'École de Droit et la Chambre Interdépartementale des Notaires d'Auvergne et assurée par des enseignants-chercheurs et des professionnels veille à répondre aux besoins spécifiques de la profession notariale.



PROFIL DES CANDIDAT(E)S

La formation est **sélective** (candidature à déposer sur la plateforme eCandidat) et s'adresse aux étudiant(e)s titulaires d'un Bac + 2 à connotation juridique : BTS collaborateur juriste notarial, DUT carrières juridiques, L2 mention Droit ...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La licence professionnelle Métiers du Notariat prépare à une insertion professionnelle immédiate. Il est attendu des diplômés qu'ils aient les connaissances nécessaires dans les disciplines juridiques du notariat.

Ils seront également aptes à accomplir les tâches confiées aux collaborateurs (appréhender la technique de la rédaction d'actes, connaître les règles de la publicité foncière, constituer un dossier, l'analyser en vue de repérer d'éventuels problèmes juridiques avant transmission au notaire, assurer le suivi des dossiers et le respect des délais...)

Les diplômés sauront par ailleurs effectuer une veille juridique, agir dans le respect des règles de discrétion, d'éthique et de déontologie de la profession.



DÉBOUCHÉS, POURSUITE D'ÉTUDES

Cette Licence Professionnelle permet aux étudiant(e)s de trouver rapidement un poste de collaborateur rédacteur au sein d'un office notarial.

Les diplômé(e)s pourront également faire le choix de s'orienter vers d'autres professions : agent immobilier, conseil en gestion de patrimoine dans le secteur bancaire ...

Elle permet enfin de préparer par la suite le Diplôme des Métiers du Notariat (DMN).

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

PLANNING D'ALTERNANCE

L'alternance doit suivre un rythme précis et rigoureux, selon un calendrier préétabli et voté par le Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit. Il fait apparaître :

- Les créneaux d'enseignements à l'Ecole de Droit, balisés de couleur violette, pendant lesquels seront réparties les heures de cours de la formation ;

Sur ces périodes dédiées aux enseignements,

l'alternant(e) ne peut EN AUCUN CAS se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

- La période de soutenance du projet tutoré le 1er juin 2025, balisée en rouge ;
- La période de soutenance du rapport d'alternance du 29 juin au 3 juillet 2026, en rouge également ; chaque alternant(e) sera convoqué(e) sur une demi-journée seulement, et devra se rendre en entreprise le reste du temps.

Sur les jours restés en gris sur le planning, la présence de l'alternant(e) est attendue en structure d'accueil.



MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 1 (224 heures)	Volumes horaires
UE1 - Notions fondamentales	36h
Droit commun des contrats et des "contrats préparatoires"	12h CM + 6h TD
Droit extrapatrimonial des personnes et de la famille	12h CM + 6h TD
UE2 - Gestion du patrimoine familial, Garanties	98h
Régimes matrimoniaux	20h CM + 20h TD
Libéralités et successions	17h CM + 17h TD
Sûretés et hypothèques	14h CM + 10h TD
UE3 - Outils et environnement professionnels	26h
Flexibilité des parcours : renforcement du caractère professionnalisant ou académique	8h TD
Pratique de l'informatique notarial niveau 1	18h TD
UE4 - Projet tutoré	64h
Méthodologie, aide à la rédaction, recherche documentaire, recherche d'informations, suivi individuel	64h

Semestre 2 (212 heures)	Volumes horaires
UE5 - Droit immobilier	60h
Vente d'immeuble	10h CM + 4h TD
Construction	10h CM + 4h TD
Droit de l'urbanisme	14h CM + 6h TD
Copropriété - Diagnostics, expertise immobilière	6h CM + 6h TD
UE6 - Fiscalité et publicité foncière	36h
Fiscalité	16h CM + 8h TD
Publicité foncière	12h TD
UE7 - Droit du patrimoine privé et professionnel	42h
Droit des biens - Droit rural	12h CM + 6h TD
Droit de l'entreprise	16h CM + 8h TD
UE8 - Environnement professionnel et outils	30h
Pratique de l'informatique notariale niveau 2	10h TD
Comptabilité notariale et déontologie	20h TD
UE9 - Alternance (ou stage)	30h
Méthodologie, aide à la rédaction du rapport	30h TD
UE10 - Anglais	14h
Anglais	14h TD

Tous les examens se déroulent en Contrôle Continu ; le projet tutoré et le stage sont évalués par le biais d'un rapport et d'une soutenance

TOTAL : 436 heures

sous réserve de modifications

Planning d'alternance - Année universitaire 2025/2026 Dates de formation : 4 septembre 2025 au 3 juillet 2026

Septembre 2025			Octobre 2025			Novembre 2025			Décembre 2025			Janvier 2026			Février 2026			Mars 2026			Avril 2026			Mai 2026			Juin 2026			Juillet 2026			Août 2026			Septembre 2026		
1 Lu			1 Me			1 Sa	Février		1 Lu			1 Je	Février		1 Di			1 Di			1 Me			1 Lu	Projet tutoré		1 Me			1 Sa			1 Ma					
2 Ma			2 Je			2 Di			2 Ma			2 Ve			2 Lu			2 Lu			2 Ma			2 Ma			2 Je	Soutenance		2 Di			2 Me					
3 Me			3 Ve			3 Lu			3 Me			3 Sa			3 Ma			3 Ma			3 Me			3 Me			3 Ve			3 Lu			3 Je					
4 Je	Rentrée		4 Sa			4 Ma			4 Je			4 Di			4 Me			4 Me			4 Je			4 Je			4 Sa			4 Ma			4 Ve					
5 Ve			5 Di			5 Me			5 Ve			5 Lu			5 Je			5 Je			5 Ve			5 Ve			5 Di			5 Me			5 Sa					
6 Sa			6 Lu			6 Je			6 Sa			6 Ma			6 Ve			6 Ve			6 Sa			6 Sa			6 Lu			6 Je			6 Di					
7 Di			7 Ma			7 Ve			7 Di			7 Me			7 Sa			7 Sa			7 Di			7 Di			7 Ma			7 Ve			7 Lu					
8 Lu			8 Me			8 Sa			8 Lu			8 Je			8 Di			8 Di			8 Me			8 Lu			8 Me			8 Sa			8 Ma					
9 Ma			9 Je			9 Di			9 Ma			9 Ve			9 Lu			9 Lu			9 Me			9 Ma			9 Je			9 Di			9 Me					
10 Me			10 Ve			10 Lu			10 Me			10 Sa			10 Ma			10 Ma			10 Me			10 Me			10 Ve			10 Lu			10 Je					
11 Je			11 Sa			11 Ma	Février		11 Je			11 Di			11 Me			11 Me			11 Sa			11 Je			11 Sa			11 Ma			11 Ve					
12 Ve			12 Di			12 Me			12 Ve			12 Lu			12 Je			12 Je			12 Di			12 Ve			12 Di			12 Me			12 Sa					
13 Sa			13 Lu			13 Je			13 Sa			13 Ma			13 Ve			13 Ve			13 Sa			13 Sa			13 Lu			13 Je			13 Di					
14 Di			14 Ma			14 Ve			14 Di			14 Me			14 Sa			14 Sa			14 Di			14 Di			14 Ma			14 Ve			14 Lu					
15 Lu			15 Me			15 Sa			15 Lu			15 Je			15 Di			15 Di			15 Me			15 Lu			15 Me			15 Sa			15 Ma					
16 Ma			16 Je			16 Di			16 Ma			16 Ve			16 Lu			16 Lu			16 Je			16 Ma			16 Je			16 Di			16 Me					
17 Me			17 Ve			17 Lu			17 Me			17 Sa			17 Ma			17 Ma			17 Ve			17 Me			17 Ve			17 Lu			17 Je					
18 Je			18 Sa			18 Ma			18 Je			18 Di			18 Me			18 Me			18 Sa			18 Je			18 Sa			18 Ma			18 Ve					
19 Ve			19 Di			19 Me			19 Ve			19 Lu			19 Je			19 Je			19 Me			19 Ve			19 Di			19 Me			19 Sa					
20 Sa			20 Lu			20 Je			20 Sa			20 Ma			20 Ve			20 Ve			20 Lu			20 Sa			20 Lu			20 Je			20 Di					
21 Di			21 Ma			21 Ve			21 Di			21 Me			21 Sa			21 Sa			21 Ma			21 Di			21 Ma			21 Ve			21 Lu					
22 Lu			22 Me			22 Sa			22 Lu			22 Je			22 Di			22 Di			22 Me			22 Lu			22 Me			22 Sa			22 Ma					
23 Ma			23 Je			23 Di			23 Ma			23 Ve			23 Lu			23 Lu			23 Je			23 Ma			23 Me			23 Di			23 Me					
24 Me			24 Ve			24 Lu			24 Me			24 Sa			24 Ma			24 Ma			24 Ve			24 Me			24 Ve			24 Lu			24 Je					
25 Je			25 Sa			25 Ma			25 Je			25 Di	Février		25 Me			25 Me			25 Sa			25 Je			25 Sa			25 Ma			25 Ve					
26 Ve			26 Di			26 Me			26 Ve			26 Lu			26 Je			26 Je			26 Di			26 Ve			26 Di			26 Me			26 Sa					
27 Sa			27 Lu			27 Je			27 Sa			27 Ma			27 Ve			27 Ve			27 Lu			27 Sa			27 Lu			27 Je			27 Di					
28 Di			28 Ma			28 Ve			28 Di			28 Me			28 Sa			28 Sa			28 Ma			28 Di			28 Ma			28 Ve			28 Lu					
29 Lu			29 Me			29 Sa			29 Lu			29 Je			29 Me			29 Me			29 Ma			29 Di			29 Me			29 Sa			29 Ma					
30 Ma			30 Je			30 Di			30 Ma			30 Ve			30 Sa			30 Lu			30 Je			30 Ma			30 Me			30 Di			30 Me					
31 Ve			31 Sa			31 Me			31 Me			31 Sa			31 Ma			31 Ma			31 Di			31 Di			31 Ve			31 Lu			31 Lu					

JOURS UNIVERSITAIRES
JOURS EN ENTREPRISE
JOURS SOUTENANCE

Périodes d'enseignements / examens
436 heures de présence universitaire
du 4 septembre 2025 au 3 juillet 2026

Période banalisée pour la soutenance du rapport d'alternance
L'apprenti(e) est en entreprise, sauf pendant la journée de convocation consacrée à sa soutenance, dont la date précise lui sera communiquée au cours de l'année

COÛT DE LA FORMATION

Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le CFA (Centre de Formation des Apprentis) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures sur un plan financier :

contact@formasup-auvergne.fr / 04 73 10 00 87

Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'École de Droit.

Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
13,50 €	436 heures	5 886 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance, précisées sur notre site ou dans le livret de l'alternance des formations en droit (QR Code en dernière page).

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2025 (11,88 € brut/heure soit 1801,80 € brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e). Sur une formation de Licence Professionnelle, c'est le taux de rémunération 2^{ème} année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51 % du SMIC *	Salaire le plus élevé entre 61% du SMIC * et 61% du SMC **	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC * et le SMC **

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65 % du SMIC *	80 % du SMIC *	100% du SMIC * ou 85% du SMC **

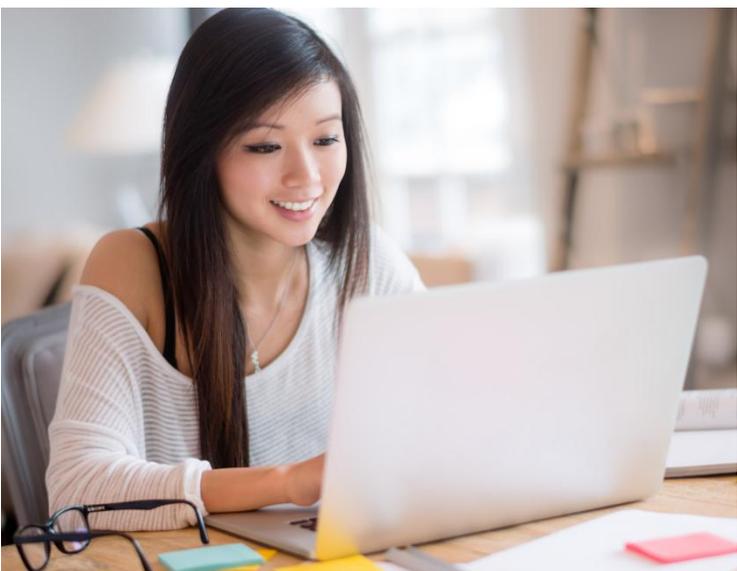
* SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

** SMC = Salaire Minimum Conventionnel (prévu dans la convention collective de la structure)

AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

L'Etat apporte une aide à hauteur de 5 000 € aux entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un(e) apprenti(e), et de 2 000 € pour les entreprises de plus de 250 salariés. Ces entreprises devront respecter certaines conditions, notamment en matière de proportion de contrats d'alternance dans leur effectif total.

Cas particulier : Pour les contrats conclus avec une personne reconnue comme travailleur handicapé, le montant est porté à 6 000 €, quelle que soit la taille de l'entreprise.



Ecole de Droit

Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr>

Service Alternance

alternance.droit@uca.fr

04 73 17 76 54



ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



FORMASUP
AUVERGNE

FormaSup Auvergne

Centre de Formation des Apprentis

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE

<https://www.formasup-auvergne.fr/>

Contact

contact@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 87



Livret de l'alternance



Procédure de mise en place
d'un contrat d'alternance

Documents à retrouver sur le site de
l'Ecole de Droit (rubrique Alternance)

